

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. CHEYSSON

Rapport sur le Prix Bourdin

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 205-210

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__205_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

RAPPORT SUR LE PRIX BOURDIN

PAR M. E. CHEYSSON, ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

Nous devons à la libéralité de notre ancien et regretté Président, M. le D^r Bourdin, un legs de 1,000 fr., dont les arrérages sont destinés à la constitution d'un prix à décerner en son nom, tous les trois ans, à l'auteur du meilleur article paru au Journal de la Société pendant cette période. C'est en 1889, le 6 septembre, dans une séance extraordinaire tenue en l'honneur des membres de l'Institut international de statistique, que vous avez pour la première fois attribué ce prix, dont le lauréat a été notre sympathique Vice-Président, M. Alfred Neymarck.

La période triennale est presque révolue depuis lors ; les arrérages accumulés ont reconstitué la valeur du prix. Au lieu donc d'attendre à l'automne, le Conseil a pensé qu'il était préférable de procéder à la délivrance de ce prix dans la séance de mai, avant la dispersion des membres amenée par le retour de la belle saison.

La commission (1), à laquelle a été renvoyé l'examen des articles, m'a fait l'honneur de me choisir comme rapporteur et c'est en son nom que je viens vous rendre compte de ses travaux et des décisions du Conseil conformes à ses propositions.

I

La période à considérer comprend les trois années 1889-1890-1891. La commission a, cette fois encore, éprouvé l'embarras que j'exprimais déjà dans mon rapport sur le prix de 1889, « l'embarras des richesses ». Trois volumes d'un recueil aussi substantiel que le nôtre contiennent une cinquantaine au moins de grands articles, dont la plupart se recommandent par des recherches originales ou ingénieuses, par des aperçus nouveaux, par des rapprochements féconds.

On ne se doute pas d'ordinaire de la masse de travaux que contient notre *Bulletin*. Quand nous le recevons chez nous, nous sommes pressés ; — on est toujours pressé à Paris ; — nous le découpons hâtivement. Si quelque nom aimé, ou quelque sujet qui a pour nous un attrait spécial, frappe notre attention, nous avalons cet article d'un trait ; puis nous classons pieusement le numéro dans ces armoires qui, pour la plupart de nos publications, ressemblent à des tombes, nous promettant bien d'en faire un jour une exhumation que nous ne ferons pas. Comme les vieux grognards de l'Empire accablés sous le nombre, nous aussi, en face de ces livres, de ces revues, de ces journaux qui affluent sur nos tables et qui ont l'air de solliciter un regard, nous pouvons dire : « Ils sont trop ! »

C'est ainsi que s'enfouissent des travaux considérables auxquels il n'a manqué que d'être mieux connus pour être plus appréciés.

(1) Cette commission était composée de MM. Ducrocq, *président* ; Coste, Neymarck, de Foville, Levasseur, Vernès, *membres*, Cheysson, *rapporteur*.

La mission imposée à votre jury l'obligeait à reprendre ces trois volumes, à les étudier, à en peser les divers articles. Cette étude nous a rendu le service — et en particulier à votre rapporteur — de nous édifier plus complètement encore que nous ne l'étions déjà sur la valeur de notre Journal ; et c'est une justice qu'il nous est agréable de lui rendre devant la Société dont il est l'organe. Que notre cher secrétaire général honoraire, M. Loua, qui a si longtemps présidé aux destinées de ce journal, reçoive la part légitime qui lui revient dans cet hommage. Nous savons d'ailleurs que son héritage est en bonnes mains et nous sommes assurés que son digne successeur, notre nouveau secrétaire général, M. Yvernès, maintiendra le recueil à son niveau avec le concours du comité de rédaction et s'efforcera de le relever encore.

II

Après cette première reconnaissance générale dont je viens de vous traduire l'impression, nous sommes entrés de plus près dans le détail et nous avons procédé à certaines éliminations qui commençaient à déblayer le terrain. Nous avons écarté d'abord toutes les variétés, les compilations, les comptes rendus, les notes qui ne pouvaient aspirer au prix ; puis, en vertu d'une jurisprudence déjà posée il y a trois ans, les articles des membres de la commission du prix, du Bureau de la Société et des anciens présidents. C'était une coupe sombre, qui emportait d'un seul coup des articles considérables de notre Président M. Ducrocq, de MM. de Foville, Keller, de Crisenoy, Neymarck et Coste. Tous ces travaux sont hors concours, et si nous pouvons en penser le bien qu'ils méritent, ils n'ont pas droit à nos récompenses.

Ces élagages nous ayant permis de voir plus clair, nous nous sommes immédiatement mis d'accord sur le choix de l'article à désigner à vos suffrages comme digne du prix Bourdin.

Cet article est la conférence qu'a faite à la Société de statistique, le 17 décembre 1890, sur *l'Évaluation des propriétés bâties*, notre éminent collègue, M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des Contributions directes.

III

L'un des problèmes qui préoccupent au plus juste titre la statistique, c'est l'évaluation de la fortune des divers États. Il se rattache en effet aux questions les plus hautes de l'équilibre international, de la puissance militaire, et, en s'enfermant dans l'enceinte de chaque pays, aux questions de la répartition des richesses et de l'assiette des impôts. C'est ce qui explique l'acharnement passionné avec lequel penseurs, économistes, statisticiens, s'attaquent à ce problème, qui, malgré tant d'assauts, reste encore debout et n'a reçu que des solutions approchées.

Pour me borner aux travaux contemporains, à ceux d'hier, qu'il me suffise de vous rappeler les belles études de MM. Giffen et Leone Levi pour l'Angleterre, Pantaleoni pour l'Italie, Vacher, Neymarck, de Foville pour la France.

On ne peut pas traiter cette question, difficile entre toutes, par le système du « bloc » ; il faut la découper en tranches et disséquer chacune d'elles. M. Neymarck prenait naguère pour son lot la tranche des valeurs mobilières ; M. Boutin s'est adjugé celle des maisons et des usines.

C'est un gros morceau, d'environ 50 milliards, presque le quart de la fortune de la France. On comprend donc l'intérêt de cette étude et l'importance que doit y attacher notre Société.

Déjà, la Direction générale des contributions directes nous avait rendu le service de nous renseigner sur une autre partie de la fortune immobilière de notre pays avec sa grande enquête sur l'évaluation des propriétés non bâties, dont les résultats ont été consignés dans un volume in-folio avec atlas paru en 1884.

Quant à la propriété bâtie, nous disposions de l'opération effectuée en 1851 aux termes de l'article 2 de la loi du 7 août 1850. Mais cette enquête avait vieilli, et ne suffisait plus aux besoins actuels. Aussi la loi du 8 août 1885 est-elle venue, par son article 34, prescrire de la renouveler. C'est surtout une préoccupation fiscale qui a inspiré le législateur ; mais il a en même temps servi les intérêts de la statistique qui fait très bon ménage avec la fiscalité et, sous ce seul rapport peut-être, se sépare de l'économie politique, sa mère, sa sœur ou sa fille, — car on ne s'est jamais exactement entendu sur cette filiation. L'économiste blâme certains impôts ; le statisticien s'en réjouit, car ils lui fournissent des éléments précis de comptage. L'impôt sur le revenu donne une base solide aux inventaires de la fortune publique ; les droits de douane, aux mouvements du commerce ; les impôts fonciers, aux statistiques de la propriété bâtie et non bâtie. S'il ne s'agissait que de satisfaire aux curiosités statistiques, aurait-on jamais entrepris ces magistrales et coûteuses enquêtes, comme celle que M. Boutin vient de mener à bien et dont j'ai maintenant à vous rendre un compte rapide pour justifier le verdict de votre jury ?

IV

Ce qui fait surtout la supériorité de l'enquête de 1887-89 sur celles de 1851 et de 1879, c'est la méthode suivie.

En 1851, on s'était borné à déterminer le revenu de la propriété bâtie d'après un prix moyen par maison et par usine dans les communes rurales et d'après un procédé encore plus rudimentaire dans les villes, en multipliant le revenu cadastral par un coefficient qu'avait donné la ventilation d'un certain nombre de baux et d'actes de vente. L'enquête de 1879 s'appuyait également sur le cadastre ; or on sait combien le cadastre a cessé d'être aujourd'hui la figuration exacte de la réalité.

A l'inverse de ces deux enquêtes, celle de 1889 s'est mise directement en contact avec les faits, non les faits envisagés en masse et réduits à une moyenne, mais les faits individuels. Elle a inventorié une à une chaque maison prise isolément, de manière à déterminer sa valeur locative actuelle.

On sait toute l'influence du questionnaire et des instructions sur les résultats. On pourrait presque dire : tant vaut le questionnaire, tant vaut l'enquête. Le questionnaire est la semence d'où sortira plus tard le fruit. On ne saurait donc l'élaborer avec trop de soin. En le préparant, il faut se mettre par la pensée à la place de ceux qui auront à le remplir, ou se figurer leur état d'esprit, prévoir les interprétations subtiles, même bizarres, qu'ils pourront donner à telle ou telle demande, les difficultés pratiques qu'ils rencontreront pour se procurer tels ou tels

éléments, les cas particuliers qui dérangeront la formule et ne rentreront pas dans son cadre.

Pour rédiger avec plus de précision son questionnaire, M. Boutin s'est astreint à une épreuve qu'on ne saurait trop recommander en pareil cas, celle de commencer par remplir lui-même pour une ou deux communes les imprimés qu'il destinait à ses agents.

C'est là, en se plaçant à « l'autre bout du manche », qu'on voit apparaître les obscurités, les complications, les impossibilités d'une circulaire rédigée les pieds sur les chenets. On est ainsi forcé d'élaguer, d'éclaircir, de simplifier, de se mettre à la portée des vulgaires, mais terriblement exigeantes, nécessités de la pratique. C'est l'application administrative du grand principe : « Ne demandez pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous demandât à vous-même. »

Ainsi préparé et expérimenté à diverses reprises et sur des terrains d'essais systématiquement différents, le questionnaire est un guide sûr pour les agents, auxquels il évite à la fois des tâtonnements et des faux pas. Les délais entraînés par cette préparation scrupuleuse se traduisent en dernière analyse par une grande économie de temps et d'argent pour l'ensemble de l'opération.

C'est grâce à cette bonne direction du chef et au dévouement d'un personnel d'élite — dont j'ai moi-même appris à connaître et à apprécier les qualités en me mêlant de près à ses travaux, — que cette enquête grandiose a pu être menée à bonne fin en moins de trois ans, et avec une dépense inférieure à trois millions. Malgré des appréhensions, peut-être justifiées, qu'elle a suscitées dans le monde agricole au point de vue fiscal, elle n'a donné lieu en fait à aucun de ces incidents regrettables, comme ceux qui ont marqué le recensement de 1841, et qui ont dégénéré sur certains points en scènes de désordre, en véritables combats dans les rues. Partout la mission des contrôleurs s'est accomplie sans résistance de la part des populations. Une fois leur travail accompli et malgré toutes les facilités offertes pour provoquer les réclamations, le nombre des réclamants, — hélas ! je suis l'un d'eux, — dépasse à peine 1 p. 100 du nombre des propriétaires et ne peut entamer l'autorité morale et scientifique de cette grande opération.

Il y a donc là, au point de vue statistique, un grand effort méthodique et une contribution précieuse à nos travaux.

Un mot maintenant de ses résultats.

V

La propriété bâtie comprend 9 millions d'immeubles, d'une valeur vénale de 49 milliards et d'une valeur locative de près de 3 milliards (2 milliards 800 millions).

Quant aux maisons proprement dites, leur valeur vénale est de 46 milliards, et leur valeur locative, de 2 milliards 600 millions.

Se souvenant qu'il était statisticien et non pas seulement chef d'une administration financière, M. Boutin est allé, dans ses investigations, au delà de ce que réclamait peut-être le simple intérêt fiscal de son service, et nous devons savoir gré au Ministre des finances d'avoir bien voulu l'autoriser à donner à l'enquête un complément utile aux études de la statistique et de la science économique.

On connaissait bien le nombre approximatif des maisons existantes ; mais on

ignorait leur répartition par catégorie d'importance. Ce travail, qui n'avait jamais été fait ni en France ni ailleurs, M. Boutin l'a entrepris comme suite à son enquête et il en a obtenu des chiffres qui, de son propre aveu, l'ont étonné lui-même, et qui sont en effet d'une grande portée économique et sociale.

Ces chiffres confirment cette loi déjà mise en lumière par les travaux de M. Paul Leroy-Beaulieu dans son livre sur la *Répartition des Richesses*, que, dans nos sociétés contemporaines, la masse est formée de petits éléments et que les gros éléments ne constituent que l'exception. Ces sociétés sont des pyramides à très large base, à contours curvilignes et à sommet effilé. Les quatre cinquièmes des maisons ont une valeur locative inférieure à 200 fr. Les maisons dont le loyer dépasse 1,000 fr. ne représentent que 4 p. 100 du total.

« Si l'on peut, dit judicieusement M. Boutin, redouter les excès du morcellement de la propriété non bâtie, rien de tel à craindre en matière de propriétés bâties et l'on peut dire aux maisons : « Croissez et multipliez » jusqu'à ce que chaque famille ait la sienne. »

Sommes-nous encore bien loin de cet idéal ? Oui, à Paris et dans les grandes villes où la cherté du terrain nous oblige à nous entasser dans des sortes de ruches humaines et où les maisons occupées par le propriétaire seul ne représentent guère plus de 15 p. 100 du total. Mais dans les communes rurales, cette proportion atteint 63 p. 100.

En totalité, il existe 8,914,523 maisons pour abriter 10,563,782 ménages, ce qui fait une moyenne de 137 ménages pour 100 maisons, avec un maximum de 790 ménages dans la Seine et un minimum de 103 ménages dans la Dordogne. Cela veut dire que, si l'on excepte les villes, chaque maison est en général occupée par un seul ménage. C'est là une constatation assez inattendue pour des Parisiens qui ne connaissent que leurs caravansérails et auxquels leurs hautes maisons à étages masquent le reste du pays.

Quant aux châteaux, ces fameux châteaux, sur lesquels certains financiers aventureux voudraient reporter tout le poids de l'impôt foncier, ils ne fourniraient à ces systèmes qu'une base bien étroite : car on n'en compte en France que 5,655 d'une valeur locative égale ou supérieure à 2,000 fr. Encore en est-il dans le nombre qui représentent, soit des bâtiments en ruines, reste d'une ancienne splendeur, soit des maisons bourgeoises, auxquelles leur propriétaire ambitieux a donné de l'avancement. La valeur locative de ces 5,655 châteaux est de 22 millions, c'est-à-dire moins de 1 p. 100 (0,88 p. 100) de la valeur locative totale des maisons en France. Ce n'est décidément pas avec l'impôt unique sur les châteaux qu'on pourra alimenter notre budget de 3 milliards et plus.

Je ne prolongerai pas cet examen de l'article de M. Boutin, inséré à notre *Journal* de 1891 et illustré de 12 cartogrammes aussi élégants qu'expressifs. Ce serait abuser de votre patience et refaire, en la gâtant, cette belle conférence dont aucun de vous n'a perdu le souvenir et où M. Boutin, avec sa parole chaude et convaincue, a su rendre clair et attrayant un sujet quelque peu aride. Le succès qu'il a obtenu ce soir-là auprès de vous et qu'il a retrouvé sur une plus grande scène encore, à Vienne en octobre dernier, devant l'Institut international de statistique, me dispense d'insister davantage sur la valeur de ce travail, qui nous a semblé, par-dessus tous les autres, digne d'obtenir le prix Bourdin.

VI

Outre ce mérite tout spécial de l'article de 1891 qui a déterminé nos suffrages et ceux du Conseil, le jury a été heureux de saisir aussi l'occasion de reconnaître les divers services que M. Boutin avait rendus à la statistique et il m'a chargé de le dire en son nom.

En 1884, dans notre séance du 16 juillet, M. Boutin, répondant au vœu de notre regretté et excellent collègue M. Gimel, nous apportait les résultats de la statistique des cotes foncières, partagées par contenances en 21 catégories (1). C'était un gros travail fait spécialement à notre intention et dont nous avions les prémices. Plus tard, frappé de l'insistance avec laquelle nous ne cessions de réclamer ce recensement des professions dont les autres pays sont déjà dotés et que le nôtre attend toujours, M. Boutin voulut aider, dans la mesure de ses ressources, à la réalisation de ce vœu et fit publier au *Bulletin du ministère des finances* d'octobre 1887 la *Statistique des patentes par profession en 1885*. C'est encore un précieux document que nous devons à son goût éclairé pour la science, dont nous pratiquons ici le culte en commun.

Trop d'administrateurs ont la tendance à se servir de la statistique, mais en refusant de la servir à leur tour. Or, ne vivant pas d'abstractions, elle ne peut rendre que ce qu'on lui donne. Il faut bien qu'on s'occupe d'elle, qu'on travaille pour elle : sinon elle sera impuissante à remplir son rôle et à éclairer le pays.

Aussi est-ce pour nous un devoir de signaler à la reconnaissance de la Société et à l'imitation des autres administrations publiques la part légitime faite à la science dans les travaux inspirés d'ailleurs par des nécessités professionnelles. Tel est précisément l'exemple que donne M. Boutin et nous espérons qu'il sera de plus en plus suivi, à mesure que la pratique de chaque jour aura mieux démontré l'importance du concours à attendre d'une statistique correctement faite et abondamment renseignée.

En attribuant le prix à M. Boutin, le jury lui demande la permission de payer un juste tribut de félicitations et de remerciements, tant au ministre qui a présidé de haut à ce grand travail et qui en a permis l'extension statistique, qu'au personnel dévoué et méritant qui, sous l'impulsion de son chef, a su accomplir un pareil tour de force.

En conséquence, et par les motifs énoncés au cours de ce rapport, le Conseil, sur la proposition de la Commission, a décerné le prix Bourdin à M. Boutin, conseiller d'État, directeur général des contributions directes, pour son article sur l'*Évaluation des propriétés bâties*.

Le 1^{er} mai 1892.

Le Rapporteur,
E. CHEYSSON.

(1) *Journal* de 1884 p. 288.